



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL
du lundi 8 janvier 2018
A Toulouse - Immeuble le Belvédère**

PROCES VERBAL DE L'ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (5)

L'an deux mille dix-huit, le huit janvier à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du vingt-et-un décembre deux mille dix-sept, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du onze décembre deux mille dix-sept.

Il a été procédé à l'élection d'un autre membre du Bureau (5).

est candidat au poste de membre du Bureau (5) :

M. Jean-François SUTRA.....

Nombre d'inscrits : 67

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

➤ Nombre de votants : 25

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

➤ A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

➤ RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

M. Jean-François SUTRA a obtenu 25 voix.

M a obtenu voix.

M a obtenu voix.

M a obtenu voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Jean-François SUTRA est proclamé membre du Bureau.

Et ont signé les membres présents.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 23 janvier 2018.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC